



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 066-216602177-20260408-DELIB162026-DE



SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GELY Louis, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°16/2026 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET
D'ELECTRICITE DU PAYS CATALAN (SYDEEL 66)**

VU le Code Général des Collectivités et notamment les articles L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,

VU les statuts du SYDEEL 66 et notamment son article 8.1,

Monsieur le Maire expose aux membres présents que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66).

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués.**

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire : M. BASSAGET Jean-Marc,
- Au poste de délégué suppléant : M. BRETEAU Philippe.

Ont obtenu :

Délégué titulaire : M. BASSAGET Jean-Marc, 19 voix

Délégué suppléant : M. BRETEAU Philippe, 19 voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Proclame élu, M. BASSAGET Jean-Marc en qualité de délégué titulaire,
- Proclame élu, M. BRETEAU Philippe en qualité de délégué suppléant.

Afin de représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66).

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/04/2026
- Affichage le : 10/04/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr